



## Depuis dix ans, la proportion des familles nombreuses est stable

En 2016, en Auvergne-Rhône-Alpes, une famille sur cinq compte au moins trois enfants. Parmi ces familles nombreuses, la plupart sont composées des deux parents et de leur(s) enfant(s) commun(s). Les autres, soit 30 % des cas, sont monoparentales ou recomposées. Les familles nombreuses de la région résident principalement dans le Rhône qui accueille un quart d'entre elles. Le niveau de vie médian de ces familles est inférieur à celui des familles plus petites, malgré des prestations sociales plus conséquentes. Les familles nombreuses sont deux fois plus touchées par la pauvreté que les autres.

Corinne Pollet, Bruno Roy, Insee

En 2016, environ 960 000 familles avec au moins un enfant mineur vivent en Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi elles, un peu plus de 200 000 sont des familles nombreuses, c'est-à-dire comptant trois enfants ou plus. Elles représentent une famille sur cinq. Cette part, similaire à celle de France métropolitaine, est stable depuis 2006.

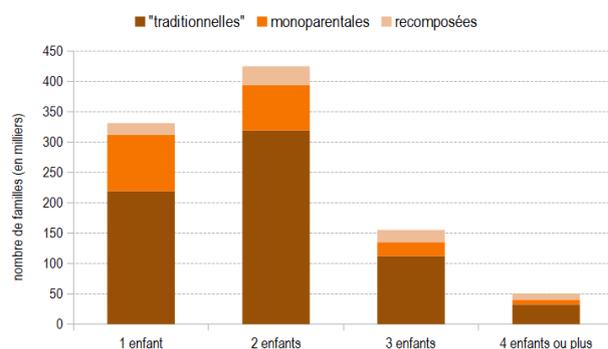
### Une famille sur cinq est nombreuse

Enfants et adultes confondus, ces familles nombreuses rassemblent 1 050 000 personnes, soit un habitant d'Auvergne-Rhône-Alpes sur huit. Parmi elles, 600 000 sont des enfants de moins de 18 ans. Ainsi, un mineur de la région sur trois vit dans une famille nombreuse, une proportion identique à la moyenne métropolitaine.

Près de 77 % des familles nombreuses se composent de trois enfants, 18 % en comptent quatre et 4 % cinq. Avoir plus de cinq enfants est très rare, moins de 1 % (figure 1). Au final, près des deux tiers des familles nombreuses ont trois enfants mineurs.

#### 1 200 000 familles nombreuses dans la région

Nombre de familles en Auvergne-Rhône-Alpes selon le nombre d'enfants et le type de famille



Champ : familles avec au moins un enfant mineur.  
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018

Les familles nombreuses comprennent plus souvent au moins une personne immigrée si on les compare aux familles de plus petite taille (respectivement 16 % contre 10 %). Ce constat est un peu plus marqué lorsque deux personnes de la famille sont immigrées (11 % contre 4 %). Les différences sont importantes selon les départements. La part des familles nombreuses comptant une personne immigrée varie de 4 % dans le Cantal à 21 % dans le Rhône.

### Des familles recomposées plus fréquentes parmi les familles nombreuses

15 % des familles nombreuses sont recomposées (définitions), c'est-à-dire qu'au moins un des enfants est issu d'une union précédente et ne vit donc pas simultanément avec ses deux parents. Cette part n'est que de 7 % dans les plus petites familles. Au contraire, elle atteint 21 % dans les familles de quatre enfants ou plus.

Les autres familles nombreuses sont à 70 % « traditionnelles » et pour 15 % monoparentales, soit 6 points de moins que pour les familles de plus petite taille (figure 2).

#### 2 Des familles nombreuses moins souvent « monoparentales »

Part des familles selon le nombre d'enfants et le type de famille (en %)

Nombre d'enfants	1	2	3 ou + (Familles nombreuses)	dont		Ensemble
				3	4 ou +	
Nombre de familles	330 800	425 400	204 600	155 200	49 400	960 800
Part des familles (en %)	34	44	21	16	5	100
dont						
Famille « traditionnelle »	66	75	70	72	64	///
Famille monoparentale	28	18	15	15	16	///
Famille recomposée	6	7	15	13	20	///

Note de lecture : les familles de 2 enfants sont dans 75 % des cas des familles « traditionnelles ». Les familles nombreuses (3 enfants ou +) sont dans 15 % des cas des familles recomposées.  
Champ : familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018

## Une famille sur quatre est « nombreuse » dans le Rhône et la Loire

Dans le Rhône et la Loire, une famille sur quatre a au moins trois enfants, part la plus élevée des départements régionaux. Cette part atteint 22 % dans la Drôme et l'Isère. Tous les autres départements se situent sous la moyenne régionale qui est égale à 21 %. En particulier, elle est la plus faible dans le Cantal et la Haute-Savoie, avec respectivement 14 % et 16 %. Les familles nombreuses de type « traditionnelles » sont majoritaires quel que soit le département observé. La Haute-Loire est celui qui abrite la part la plus importante (74 %), alors qu'elle est la plus faible dans l'Allier (57 %). Les autres familles se partagent équitablement entre familles monoparentales d'une part (entre 11 % en Haute-Loire et 23 % dans l'Allier) et familles recomposées d'autre part (entre 12 % dans le Rhône et la Loire et 20 % dans le Cantal et l'Allier).

## Davantage d'ouvriers et d'employés dans les familles nombreuses

Dans la région, la personne de référence (*définitions*) d'une famille nombreuse occupe fréquemment un emploi d'ouvrier (29 %), d'employé ou fait partie des professions intermédiaires (20 % pour chacune de ces catégories). Dans les familles plus petites, cette dernière catégorie est la plus fréquente (26 %). Dans les familles nombreuses, 28 % des conjoints n'exercent pas d'activité professionnelle, une proportion nettement supérieure à celle des conjoints des familles de taille inférieure (seulement 11 % sont sans activité professionnelle). Avoir plusieurs enfants peut inciter l'un des parents, plus fréquemment la mère, à renoncer à occuper un emploi pour être davantage à la maison.

Les familles nombreuses sont également un peu plus touchées par le chômage que les autres. Dans 19 % de ces familles, une personne du foyer (qui peut être un parent ou un enfant) est au chômage. Dans 4 % des cas, ce sont même deux personnes qui recherchent un emploi. Ces parts sont respectivement de 14 % et 1 % pour les familles de moins de trois enfants. Le chômage touche encore plus fortement les familles nombreuses monoparentales, ces parts atteignant 26 % et 4 %.

## Une part de prestations sociales plus importante à destination des familles nombreuses

En 2017, le niveau de vie annuel médian (*définitions*) des familles nombreuses est de 17 000 euros, soit 5 000 euros de moins que celui des familles de plus petite taille. Il est encore inférieur pour les familles nombreuses monoparentales, avec 13 000 euros (3 000 euros de moins que les familles monoparentales de moins de trois enfants). La part des prestations sociales est plus importante dans le revenu disponible (*définitions*) des familles nombreuses. Elle atteint 16 %, contre 6 % pour les autres familles, du fait des prestations familiales trois fois plus importantes (12 % contre 4 %). Les autres prestations (pour le logement et les minima sociaux) sont plus homogènes entre les familles nombreuses et les autres.

Au sein des familles nombreuses, la part des prestations sociales dans le revenu disponible atteint 36 % dans les familles monoparentales, contre 14 % dans celles biparentales. Cette différence existe aussi parmi les familles de moins de trois enfants (16 % contre 5 %).

Le taux de pauvreté (*définitions*) des familles nombreuses est de 25 %, contre 12 % dans les familles plus petites. Il atteint 47 % pour les familles monoparentales avec trois enfants ou plus, contre 22 % pour celles avec un couple à leur tête. Cet écart entre familles « monoparentales » et « biparentales » existe aussi chez celles de taille inférieure, de façon également très marquée : 29 % contre 8 %.

## Définitions

Les **familles** sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent le même logement. Dans cette étude, on s'intéresse aux familles nombreuses (de trois enfants ou plus) avec au moins un enfant mineur : un couple et des enfants ou un adulte et des enfants. On compare celles-ci aux familles de moins de trois enfants, avec au moins un enfant mineur.

Une **famille est dite « traditionnelle »** lorsqu'elle est composée de deux parents vivant avec leur(s) enfant(s) commun(s). Une **famille recomposée** comprend un couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente. Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants.

**Personne de référence de la famille** : il s'agit le plus souvent de la personne active la plus âgée de la famille.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté, fixé en France à 60 % du niveau de vie médian.

**Revenu disponible** : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permet de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 50 % des ménages.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes  
165 rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03

**Directeur de la publication** :  
Jean-Philippe Grouthier

**Rédaction en chef** :  
Thierry Geay  
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2020

## Pour en savoir plus

- « Près d'une famille sur dix est recomposée », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes, n° 69, janvier 2020
- « Où habitent les familles en Auvergne-Rhône-Alpes ? », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, n° 3, janvier 2016
- « Avoir trois enfants ou plus à la maison », Insee Première, n° 1531, janvier 2015

